

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2011

MODIFICATION DE LA LOI N° 2009-879
PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 3293)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 9 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose de supprimer l'obligation d'informer le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle en cas de demande de lancement d'un médicament générique avant l'expiration des droits de propriété intellectuelle.

Nous sommes donc ici sur une question de droit de la propriété intellectuelle, qui n'entre pas directement dans le champ de cette loi.